

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Plouégat-Guerrand sous la présidence de Monsieur Hervé Loussaut, Maire, suivant convocation faite le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Hervé LOUSSAUT, Monsieur Clément PEPE, Madame Elodie CORBEL, Madame Yolande CHATEIGNER, Monsieur Erwan LUCAS, Monsieur Thorsten BARTH, Madame Magaly STEPHAN, Madame Marine JOLY, Monsieur Alexandre JOLY, Madame Typhaine JONCOUR, Monsieur Philippe TRELLU, Madame Katell SCORNET,

Absents excusés : Monsieur Ludovic BOUGET qui a donné procuration à Monsieur Clément PEPE, Madame Cléa PLUSQUELLEC qui a donné procuration à Madame Marine JOLY, Madame Felicia KENNEDY THYEBAUT,

Secrétaire de séance : Monsieur Clément PEPE,

Délibération n°2026/51

INSTALLATION D'UN CAFE CULTUREL – LA LOBA – 4 PLACE DU BOURG

Rapporteur : Hervé Loussaut

Un contrat de prêt à usage a été signé le 6 août 2026 pour le local commercial situé au rez-de-chaussée du n°4 Place du Bourg, dont la commune est propriétaire, avec Mesdames Leïa Mouchot et Léa Menou afin de leur permettre d'effectuer tous les travaux nécessaires à l'aménagement du local en vue d'y créer un café – salon de thé culturel.

Le projet prévoit notamment :

- une activité de petite restauration le midi ;
- une activité de salon de thé l'après-midi ;
- l'organisation régulière d'ateliers et d'animations culturelles ;
- l'accueil d'expositions d'artistes locaux ;
- un espace de lecture en lien avec la bibliothèque municipale ;
- des activités et temps d'accueil destinés notamment aux familles ;
- un espace destiné à la valorisation de créateurs locaux ;

Les porteuses du projet indiquent souhaiter inscrire cette activité dans une démarche de proximité et de partenariat avec les acteurs locaux, notamment les associations, artistes, producteurs et artisans du territoire.

La commune a participé à l'aménagement du local, notamment par la création d'une issue de secours à l'arrière du local pour permettre au café d'accueillir jusqu'à 50 personnes.

L'ouverture au public est prévue le 31 octobre 2026. Le bail commercial prendra effet à compter du démarrage de l'activité.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant du loyer et d'accorder une réduction de loyer au titre de la première année d'activité, afin d'accompagner le démarrage du projet :

- Loyer mensuel : 650,00 €
- ½ loyer la première année, soit 325,00 € mensuels

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition du maire

POUR : 14 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Clément Pepe,

Le maire,
Hervé Loussaut,